AXO CHARPENTE R+1

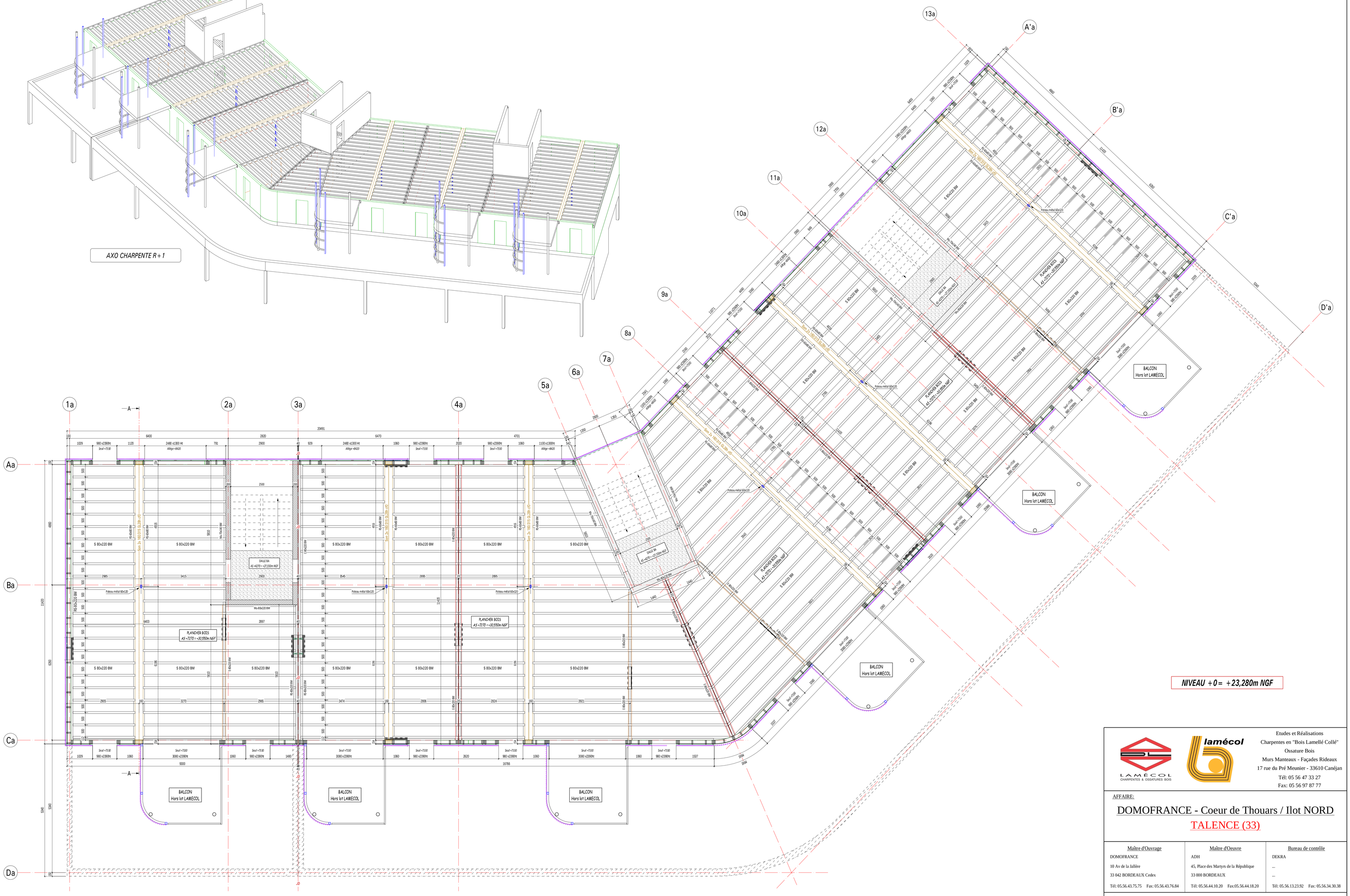

IMPLANTATION CHARPENTE

Ech : 1:50

LÉGENDE

- LC: Bois lamellé collé
- BM: Bois massif
- CC: Contrecollé
- TAC: Traité à coeur Classe GL24h
- CF: Contreflèche
- BLS: Boulon
- RDLS: Rondelle
- PTS: Pointe
- TRF: Tirefond
- CHV: Cheville
- BRC: Broche
- CRPN : Crampon
- BRC-AF: Broche Auto-Foreuse (type SFS)
- PS0: Repère de Préassemblage N°0
- F00: Repère de Ferrure N°00
- TM00: Repère de Tirant Métallique N°00

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Classe du bois lamellé collé:	BLC GL24 sauf indications contraires
Classe du bois massif et contrecollé:	BM et CC C24 sauf indications contraires
Classe de traitement des bois:	Classe 2 - Obbiatex HDE
Finition des bois :	sans lasure
Classe des aciers:	S235 sauf indications contraires
Finition des aciers :	Antirouille GRIS

Tous les sabots et équerres standards sont de marque SIMPSON en acier galvanisé.
Les pointes de 4,2x50 sont de marque GUNNEBO, pointes cranelés électrozinguées.

LAMÉCOL
CHARPENTES & OSSATURES BOIS

lamécol

Etudes et Réalisations
Charpentes en "Bois Lamellé Collé"
Ossature Bois
Murs Manteaux - Façades Rideaux
17 rue du Pré Meunier - 33610 Canéjan
Tél: 05 56 47 33 27
Fax: 05 56 97 87 77

AFFAIRE:

DOMOFRANCE - Coeur de Thouars / Ilot NORD
TALENCE (33)

Maître d'Ouvrage	Maître d'Oeuvre	Bureau de contrôle
DOMOFRANCE	ADH	DEKRA
10 Av de la Jallère	45, Place des Martyrs de la République	...
33 042 BORDEAUX Cedex	33 000 BORDEAUX	...
Tél: 05.56.43.75.75 Fax: 05.56.43.76.84	Tél: 05.56.44.10.20 Fax:05.56.44.18.20	Tél: 05.56.13.23.92 Fax: 05.56.34.30.38

Observations:

11 415

TITRE DU PLAN:

VUE EN PLAN - PLANCHER HAUT R+1
Bâtiment A

Plan N° : P02 — B

Cotation : mm — Echelle: 1/50

Responsable du chantier: A.BOZANO , abozano@lamecol-dl.fr

Ind.	Date:	Modifications:	Dessiné par	Vérifié par
ø	26/11/2014	Création du plan	M.DU	A.B
A	15/12/2014	Recalage cloisons intérieures et balcons.	M.DU	A.B
B	29/04/2015	Maj résa men. intér. et recalage MOB int. (OSB 15mm)	A.M	A.B
-	--	--	--	--
-	--	--	--	--
-	--	--	--	--

Par défaut, la date de validation est de 10 jours ouvrés après émission du plan. Sans notification écrite, le plan est considéré comme validé.
Ce document est la propriété exclusive de LAMECOL, sa communication à des tiers, sa reproduction, et son exploitation sont strictement interdites sans notre autorisation.